Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Hautes-Alpes

Commune de : GAP

P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

DÉTERMINATION DES COTES DE PROJET POUR LES CONSTRUCTIONS

COTES DE RÉFÉRENCE POUR L'ESTIMATION DE LA COTE DU TERRAIN NATUREL

RÈGLEMENTS : BI2,BI2A,BI3,BI3A

Annexé à l'arrêté préfectoral
n°
du

Le Préfet

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT

RÉALISATION :
ALP'GÉORISQUES

Échelle : 1/5 000
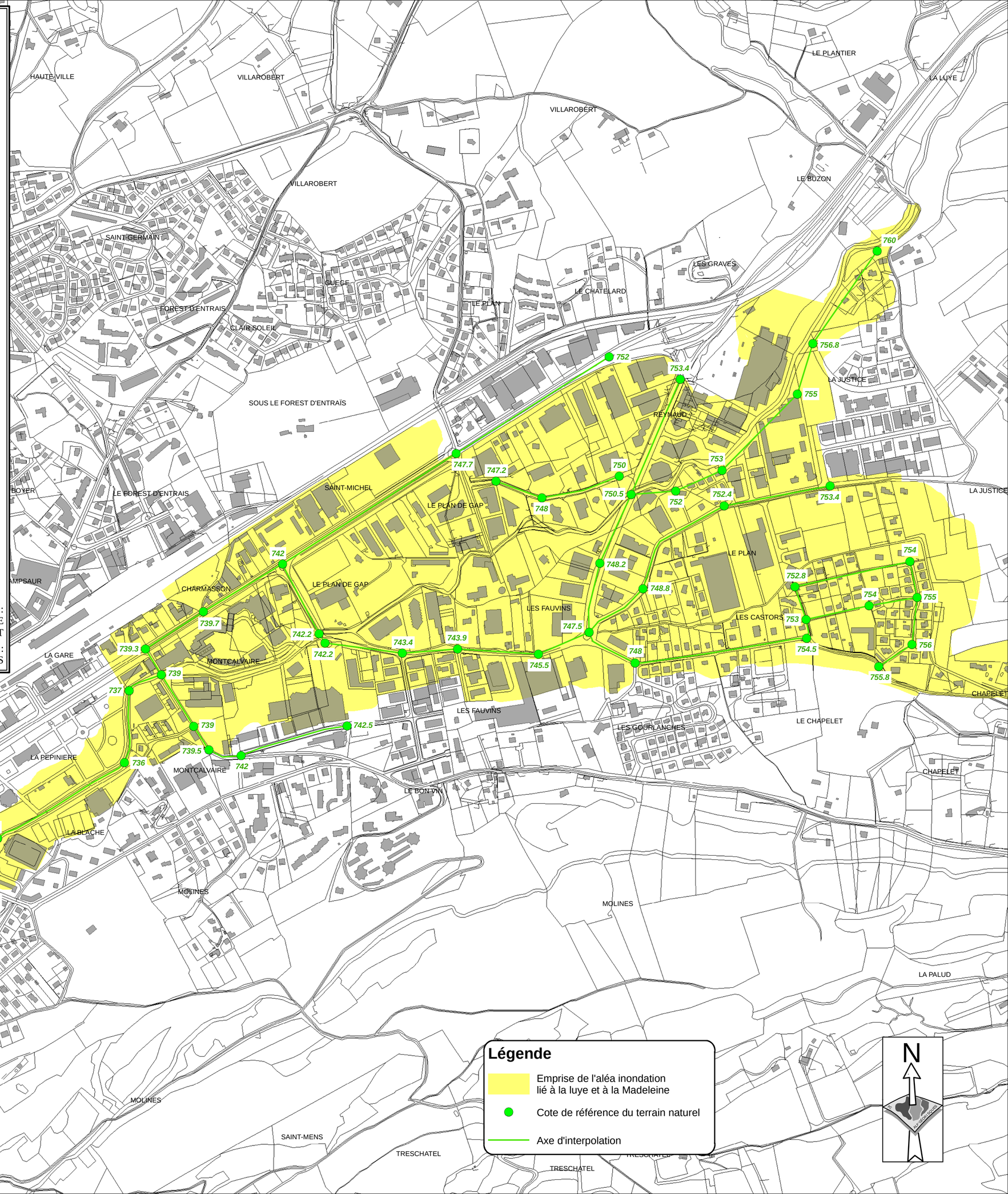
Édition : Juin 2007